

Recommandations départementales
IA 64 GESTION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
SUR LES S.A.E. (Structures Artificielles d'Escalade)
Document mis à jour le 06 mai 2011

1. MATERIEL DEVANT RETENIR L'ATTENTION

- Les cordes (dynamiques, statiques) ;
- Les baudriers ;
- Les sangles et anneaux ;
- Les mousquetons ;
- Les systèmes freins (simples et autobloquants) ;
- Les absorbeurs d'énergie pour via ferrata ;
- Les systèmes d'ancrages amovibles (pitons, coinces, broches à glace, ...) ;
- Les bloqueurs ;
- Les casques.

2. LE MARQUAGE DU MATERIEL

Pour permettre un suivi individuel (ou par lot) chaque matériel doit posséder un marquage qui l'identifie (certaines marques assurent un marquage individuel de leur produit) :

- Cordes : marquage à chaud (en bout de corde)
- Baudriers : idem ou étiquetage
- Dégaines et sangles : encre indélébile ou étiquetages
- Mousquetons : peinture, autocollant.

3. LE REGISTRE DU MATERIEL

Un contrôle général du matériel doit être réalisé au minimum une fois par an (début de saison sportive ou après chaque sortie ou stage important).

- Etat du stock : date d'acquisition ; descriptif ;
- Conditions de stockage ;
- Date de la première mise en service ;
- Nombre de jours d'utilisation (cas des cordes uniquement utilisées sur S.A.E.) ;
- Nombre de sorties (pointer les journées d'utilisation) ;
- Remarques des utilisateurs ;
- Modifications éventuelles des caractéristiques (longueurs, état de la corde, état du baudrier : pontet, boucle...) ;
- Conditions d'utilisation exceptionnelles (chocs suite à une chute de facteur 2, usure de la corde sur une arête vive...) pouvant compromettre une utilisation future ;
- Bilan des contrôles selon la périodicité établie ;
- Date de retrait.
- La tenue de ce registre doit être confiée à une personne compétente dans la gestion et la vérification du matériel mandatée par l'association
- Breveté d'Etat escalade
- Aspirant ou guide de haute montagne
- Cadre bénévole : initiateur alpinisme, escalade, animateur S.A.E.
- Personne compétente mandatée par l'association

4. ENTRETIEN ET CONTROLES RECOMMANDES

Les cordes, sangles et anneaux :

- Lavage à l'eau claire sans utiliser de savon
- Stockage à l'abri du soleil
- Contrôle visuel de l'état de la gaine
- Contrôle de la régularité de l'âme (touché, rayon de courbure)

Les baudriers :

- Vérifier l'état des coutures et des sangles
- Vérifier l'état du pontet
- Vérifier l'état du système de fermeture
- Respecter le mode d'emploi fourni par le fabricant
- Ne pas modifier l'équipement

Les mousquetons :

- Vérifier le bon fonctionnement du doigt (fermeture correcte, retour rapide, pas de blocage en position ouverte...)
- Vérifier le système de blocage et verrouillage des doigts
- Vérifier l'axe du doigt
- Vérifier que le métal ne présente pas d'usure excessive liée entre autre au passage de la corde ou au frottement contre les points d'assurage...

Les casques :

- Vérifier l'état des sangles ;
- Vérifier l'état de la calotte

Les freins et systèmes mécaniques :

- Vérifier le bon fonctionnement des pièces mobiles (axes, jeu anormal, pas de blocage...)
 - Vérifier l'usure du métal lié aux frottements des cordes
 - Surveiller le bon état général
-